



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet 1 de règlement numéro 717 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 603

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil tenue le 9 mai 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement no 717 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 603.

Ce projet de règlement a pour objets :

« D'ajuster les définitions à l'intérieur de son règlement de zonage concernant les lignes et les marges pour apporter des précisions sur la façon de les calculer. Ce règlement modifiera le diamètre d'emprise minimal d'une rue sans issue située à l'intérieur du périmètre urbain »

Ce projet de règlement **concerne l'ensemble des zones de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.**

Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement aux date, heure et endroit suivants :

Date :	Mercredi le 7 juin 2023
Endroit :	Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François (1067, rue Principale)
Heure :	18 h 30

Au cours de cette assemblée, le maire (ou toute autre personne désignée par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François. Le projet de règlement peut également être consulté via les réseaux sociaux et le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, LE 24 mai 2023


Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier